

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Chassieu (69680)

Premier tour

– le 19/02/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un conseiller municipal de la majorité
- il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées
- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 340 000 euros par an (soit 34 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros ((soit 5 euros par habitant et par an).
- Le Plan Vélo de la Commune de Chassieu pourra s'inscrire dans un plan plus large "accessibilité et mobilités actives"

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Il est nécessaire en préambule de ce questionnaire de rappeler que la voirie est une compétence métropolitaine mais que la commune est force de proposition pour ces travaux et aménagements. Notre liste soutient et est soutenu par D. Kimelfeld et que pour la circonscription Porte des Alpes F. Rltter est tête de liste pour les métropolitaines et deuxième sur la liste Ensemble pour un Avenir Durable.

Le lien entre les utilisateurs du vélo (utilisateurs au quotidien ou en loisir) et la municipalité est indispensable pour faire avancer la réalisation d'infrastructures cohérentes dans la ville et entre les villes voisines.

Ce lien peut être réalisé par un comité vélo constitué de représentants des associations cyclistes (CASSC, Ville à Vélo, club écomobilité de la zone Mi-Plaine...) mais aussi de représentants des conseils de quartier et d'élus.

Le financement affecté à ce Plan Vélo sera issu du budget de la commune et de celui de la Métropole (PPI, budget spécifique mode doux ...)

Le budget participatif alloué aux conseils de quartier pourra également abonder celui du Plan Vélo

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

a revoir le volet financier en accord avec les propositions de la métropole

Joelle Perret (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Plan vélo : en concertation avec les habitants, les utilisateurs du vélo et les associations, nous entendons mener une vraie politique de développement des modes doux de déplacement, avec la mise en place d'une commission "Vélo" dès notre élection (associations, usagers, élus ...) et d'un plan de circulation en modes doux.

Budget métropolitain : nous comprenons que Ville à vélo a fait, en parallèle, la même demande, à la Métropole pour que celle-ci s'engage sur la mise en œuvre de ce budget de 34€ par habitant et par an. Les projets que nous proposons nécessiteront évidemment des investissements variables dans le temps selon leur ampleur mais, globalement, ils seront à la hauteur de ce budget sur la durée du mandat.

Budget communal : il en est de même pour la part communale, en ce qui concerne les actions de sensibilisation de promotion et d'animation, les services autour du vélo, que nous mettrons en place (voir actions suivantes)

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Il convient de raisonner en « réseaux d'acteurs ». La Métropole de Lyon détient de par la loi la compétence en matière de réseaux et aménagements cyclables. En revanche, sans se substituer, la Ville peut et doit compléter et impulser la dynamique à l'échelle de son territoire. S'il n'est donc pas possible d'un point de vue réglementaire pour la commune d'investir des fonds dans un domaine de compétence qui ne lui appartient pas (réseau cyclable), il est tout à fait pertinent de disposer d'un plan d'actions à l'échelle communal qui lui sert de base de travail et d'échanges avec la Métropole porteuse du budget, et qui lui permet donc de déployer des investissements sur son territoire. C'est ce qu'a mis en place la Ville de Chassieu depuis maintenant 2 ans dans le cadre de sa feuille de route de développement durable (adoptée en février 2018). Elle a instauré des temps de travail biennuel avec les acteurs en matière de mobilité, dont la Métropole, avec les forces vives du territoire, dont les associations, et a établi un diagnostic de la commune en matière d'aménagement cyclable (ses forces, ses faiblesses) et son plan d'action. Ainsi, depuis 2018 à titre d'exemple, le plan d'actions a déjà permis la réalisation des aménagements suivants : bandes cyclables, double sens cyclables, traversées avec cédez le passage cycles, aménagement de sas vélos à tous les carrefours etc. Concernant la proposition de comité : la Ville ayant déjà instauré des temps d'échanges réguliers avec la Métropole sur le sujet des cycles et des réunions biennuelles avec les associations locales, il est proposé de fusionner ces temps de travail afin de fluidifier et enrichir les échanges entre tous les partenaires. La présence d'un élu de la majorité perdurera. Concernant la proposition d'élargir la thématique aux mobilités actives, cela pourra s'avérer pertinent si des associations locales de piétons étaient volontaires, nous les concerterons.

Action n°2

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1 Aménagement du giratoire René Cassin qui présentent actuellement un réel danger entre les voies de circulation routière et la piste cyclable Est/ Ouest, avec plus de 650 personnes par jour
2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République, de la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen y compris le carrefour rue de la République / Route de Lyon
3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins
4 Etablir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin
5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo
La carte correspondante de ces pistes ou voies cyclables attendues est jointe au manifeste.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

L'augmentation de la pratique du vélo au quotidien ou en famille est conditionnée par la réalisation d'aménagements pratiques et sécurisés

Pour les différents aménagements proposés :

- 1 - Réduction des voies de circulation en amont du giratoire en venant de Bron, c'est un point noir signalé par de nombreux utilisateurs
- 2 - La largeur de la rue entre la Place Coponat et la route de Lyon (zonz 30) est faible et ne laisse pas beaucoup de possibilité d'aménagement si ce n'est un marquage au sol ou une réhabilitation importante consécutive à la vente des maisons situées le long de cette voie
- 3 - Un point noir signalé et la dangerosité de cet axe fait de cet aménagement une priorité. Il est dommage que les travaux actuellement réalisés le long de cette route n'aient pas pris en compte
- 4 - La réalisation de cette coulée verte peut être effectuée sur une grande partie de son tracé rapidement, le foncier appartient à la commune. Pour la partie située entre le Boulevard du Raquin et la Rue de la République, l'étude et la réalisation de ce tronçon font partie de la réflexion sur l'aménagement de la zone du Raquin
- 5 - Possible rapidement le foncier appartient à la Métropole. Ce tracé est en cohérence avec les grands axes existants ou en cours de requalification tel que les avenues Montgolfier et Blériot. Il est non seulement un axe nécessaire pour la desserte de la zone industrielle mais aussi, dans un futur que nous souhaitons proche, et pour l'accès des Chasselands au tram T5

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Pas de commentaire

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

L'amélioration des infrastructures est la condition première pour inciter les chasselands à l'utilisation du vélo pour participer activement à la transition énergétique. Deux priorités

• Amélioration des voies existantes :

o Disparition des discontinuités et des passages dangereux. Le rond-point René Cassin (point 1 ci-dessus), très fréquenté, sera aménagé pour faciliter et sécuriser le passage des cyclistes entre la rue du Dauphiné et la route de Lyon. D'autres discontinuités nécessiteront d'être aussi traitées, la matérialisation d'une voie cyclable sur la droite de la chaussée, Gymnase Tisserand jusqu'au carrefour de la route de Lyon,

• Développement d'infrastructures nouvelles. Il n'existe pas encore de pistes cyclables dignes de ce nom au centre du village. La 1ère priorité est de combler ce vide avec la création de deux voies perpendiculaires qui se croisent au milieu de la rue de la République

o Axe Nord-Sud : de la rue de la République, vers la place Coponat jusqu'au giratoire d'Usingen., il sera nécessaire de :

o Prendre la portion Place Coponat- Place Roosevelt Compte tenu de la faible largeur de voie actuelle (6 m seulement), il faudra l'élargir en supprimant les 7 places de parking.

o Créer une portion cyclable entre la place Roosevelt et le rond-point d'Usingen puis faire la jonction en direction de St Priest.

o Point 4 : Axe Est-Ouest : coulée verte entre le chemin de la Grange et le Boulevard du Raquin, et que nous proposons de prolonger jusqu'au Bd Kaufman.

o Point 3 : avenue des Roberdières vers le carrefour des 7 chemins. Nous poursuivons un dialogue et une vigilance permanents pour accélérer ce projet

o Point N°5 : sa réalisation pourrait être associée à la prochaine requalification de l'Avenue Montgolfier, qui prévoit aussi l'aménagement de voies cyclables.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

En effet, l'intensité du trafic doit être prise en compte lors du choix des types d'aménagements cyclables. Les pistes cyclables s'avèrent plus adaptées en milieu « contraint ».

1 Aménagement du giratoire René Cassin: la demande d'étude a été formulée à la Métropole, elle est en cours.

2 Aménagement de l'axe Nord Sud de la rue de la République : il s'agit effectivement d'une priorité. Celle du mandat, en coeur de Ville, a été la requalification de la rue de la République entre la rue des Sports et la rue Pergaud, nous avons par ailleurs réussi à obtenir de la Métropole, le prolongement de cet aménagement cyclable en cours de réalisation au nord jusqu'à la Mairie et au Sud jusqu'à la route de Lyon. Il conviendra donc de poursuivre l'aménagement jusqu'au rond point Usingen

3 Terminer la voie verte le long de l'avenue des Roberdières jusqu'au giratoire des 7 chemins : nous avons sollicité la Métropole pour le prolongement de cette piste cyclable. Cette dernière nécessitant l'acquisition de foncier privé, la procédure est longue.

4 Etablir une coulée verte (piétons et vélos) reliant le chemin de la Grange au Boulevard du Raquin : cette coulée verte est inscrite au PLU H. Nous sommes vigilants sur sa préservation et la mettrons en œuvre dès que le foncier nécessaire pour le faire sera disponible sur une longueur cohérente.

5 Aménager un itinéraire cyclable direct du giratoire Cassin à l'avenue Montgolfier en longeant Eurexpo
Cet axe constituerait une liaison Nord / Sud très intéressante, et une alternative à l'aménagement présent rue du Progrès inadapté (grosses difficultés d'entretien de la bande cyclable). Cette liaison a été demandée à la Métropole de Lyon, elle sera examinée dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Métropole.

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines ; engager en particulier une démarche concertée avec la commune de Genas pour l'aménagement cyclable de l'axe Chassieu Genas dans le prolongement de celui de Bron.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Pour cette action la Métropole mais aussi la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) sont des interlocuteurs incontournables.

La liaison Chassieu-Bron doit être aussi engagée

Ce sont des actions à long terme mais des améliorations peuvent être envisagées dans un premier temps (programmation des feux tricolores, marquages...)

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Pas de commentaire

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Si les liaisons avec Bron et St Priest sont déjà opérationnelles, celles avec Décines et Genas restent à améliorer ou à construire.

En ce qui concerne Genas, la solution idéale d'une voie cyclable sur la route de Lyon n'est pas envisageable aujourd'hui du fait de la circulation à double sens sur une chaussée déjà étroite, que les constructions récentes, au ras du trottoir ne permettent plus d'élargir, malheureusement et de façon irréversible. Deux alternatives que nous approfondirons avec Genas pour leur amélioration :

- Une au sud, avec la rue du Dauphiné, qui court jusqu'au niveau du gymnase Tisserand et qui pourrait être prolongé en direction de Genas.

- Une au nord, avec le chemin de l'Epine, qui est plus sûr (car normalement accessible aux véhicules riverains, mais plus éloigné du centre avec une qualité de revêtement rendu médiocre par le temps et le passage d'engins agricoles)

En ce qui concerne Décines, la promenade du Tournesol nous paraît être le bon support pour cette liaison, pour peu qu'elle devienne plus « roulable » : plutôt qu'un asphalte, des matériaux dit intermédiaires, par exemple les graves émulsions, pourraient convenir ; ils ont l'aspect du sablé, sont « roulables » à peu près comme l'enrobé, et ils s'intègrent bien dans les milieux protégés.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Le maillage Est/ Ouest notamment au niveau de la route de Genas est contraint car l'emprise disponible est réduite et les marges de manœuvre faibles (beaucoup de linéaire sans stationnement). En revanche, un échange avec la commune de Genas sera établi afin d'étudier le sujet.

Par ailleurs, concernant le maillage avec les communes voisines, nous avons sollicité la Métropole pour que des aménagements cyclables soient réalisés chemin de Décines.

Action n°4

Mettre le vélo au cœur - Revoir en profondeur, et en concertation avec les associations, les barrières, sas d'accès aux différentes pistes cyclables, actuellement difficilement praticables et empruntables par poussettes, vélos et autres vélos cargo ou bipporteur

- Entretenir très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Les barrières au niveau du lotissement des Ambassadeurs, de la rue Paul Dukas et de la rue F. Chopin doivent être modifiées ainsi que les sas au niveau du cimetière et de la Mairie pour permettre le passage des vélos mais aussi des poussettes et des personnes à mobilité réduites

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Avant de s'engager il faudrait faire une estimation chiffrée de tous ces points

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

La plupart des pistes cyclables sont malheureusement « barrées » par des sas d'accès, souvent difficiles d'accès aux vélos, parfois aux poussettes un peu volumineuses, et totalement inaccessibles aux vélos spéciaux. En outre, leur passage nécessite en général un arrêt complet et dissuasif pour le cycliste, et parfois dangereux.

La question majeure tient à la définition de l'origine et de la raison de ces sas. Là encore, nous travaillerons avec les associations, à commencer par le CASSC (le club cycliste de Chassieu), les usagers et les riverains pour trouver et mettre en place des solutions qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général.

Vous avez également raison de souligner la nécessité de maintenir les voies à la fois en bon état et en propreté, pour encourager, ou ne pas décourager, les cyclistes volontaires. Nous y veillerons : 1. En informant les usagers de la possibilité de signaler les anomalies directement en mairie et 2. Par des inspections régulières, des signalements à l'issue et des relances si nécessaire auprès de l'organisme compétent

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

La Ville a fait beaucoup au cours de ce mandat pour préserver la tranquillité et la sécurité des cheminements. Nous avons fait installer du mobilier anti scooters à l'entrée de nos parcs pour la sécurité de tous et de nos enfants. Certes cela contraint les cyclistes à poser le pieds à terre , mais n'est ce pas le « prix à payer » ? Nous restons ouverts à toute proposition. Si des solutions existent pour empêcher le passage des scooters sans ralentir les cyclistes, nous sommes preneurs.

Quant aux poussettes, nous avons beaucoup échangé avec les usagers sur le terrain, nous avons été avec eux, sur site, mesurer les hauteurs, largeurs des poussettes doubles, triples, et le bon compromis semble avoir été trouvé car nos parcs sont à ce jour toujours remplis de poussettes.

Entretien très régulièrement la piste Est Ouest, le long du golf et de l'avenue du Dauphiné (plus de 650 personnes par jour) : Entretien et coupe régulière des haies, Nous nous engageons à un entretien deux fois par an au lieu d'une taille.

Entretien des potelets et des peintures au sol, Entretien et réaménagement des transitions chaussées / piste cyclable : les demandes d'entretien sont faites de façon régulière à la Métropole, certains aménagements peuvent toutefois nous échapper, n'hésitez pas à nous le signaler ou à effectuer un signalement sur le site du Grand Lyon.

Action n°5

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini

- S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau

Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Cette action ne s'adresse pas qu'aux cyclistes. IL est nécessaire de repenser complètement l'offre de transport sur l'ensemble de la commune et de la zone industrielle. Assurer une meilleure intermodalité. L'arrivée du tram sur la commune étant le point le plus important.

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

repenser le plan de circulation en concertation avec les citoyens et les utilisateurs

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Le plan de circulation nécessitera des adaptations pour permettre l'accès au centre-ville et aux zones commerciales, par tous et en toute sécurité, quel que soit le mode de locomotion utilisé.

En ce qui concerne votre questionnaire, la phrase « Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité » nous a paru insuffisamment clair pour être prise en compte.

Par contre, il est clair que l'amplification souhaitable de la pratique du vélo dans les rues de la ville, s'accompagnera de la nécessité de modération de la vitesse des véhicules sur la plupart de rues de la ville, à commencer par les plus passantes : Rue de la République, Rue du Progrès, Rue Zenezini, Rue Delage, ...

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Il y a déjà 3 ans, fort de ce constat partagé, la Ville de Chassieu a demandé la réalisation d'une étude de circulation à la Métropole, afin de poser un diagnostic complet de la situation, formaliser les enjeux (confortement des axes structurants, extension des zones apaisées, etc) et adopter une vision prospective en matière de mobilité. Cette étude a été engagée à l'été 2019 et le rendu est attendu courant mars 2020.

- Proposer en priorité une circulation apaisée sur la rue Oreste Zenezini - S'appuyer sur le plan de circulation pour supprimer et/ou ralentir le trafic automobile de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes en hiérarchisant le réseau Objectif attendu 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...) 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole

Le rendu de cette étude constituera une solide base de réflexion pour les aménagements à venir et permettra de définir les priorités à partir d'une vision globale de la commune.

Action n°6

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. - Dans les écoles et collèges

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste....

Objectif attendu : 14% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Pas de commentaire

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Pas de commentaire

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Après les voies de circulation, les espaces et moyens de stationnement constituent le 2ème axe d'intérêt pour le cycliste. Nous prévoyons des campagnes de mise en œuvre de ces moyens, selon un ordre de priorité établi sur la base de la fréquentation des lieux à équiper. Plutôt qu'un objectif de 14% par an, nous préférons un objectif global, par exemple 100 arceaux par an (environ 10000 € pour des arceaux « minute »), durant quelques années jusqu'à satisfaction du besoin. La détermination des lieux et des quantités sera faite en concertation avec les associations et les usagers.

Bien que plus économiques, nous proscrivons également les arceaux sur lesquels l'attache se fait par la roue, car ils sont d'une part moins dissuasifs, et d'autre part, ils peuvent endommager les roues.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Le parc d'arceaux vélo a été augmenté au cours de cette dernière année pour atteindre 235 emplacements aux abords des équipements (équipements publics, places, commerces, parcs publics etc). A ces 235 emplacements normatifs, il y a 25 anciens emplacements (« arrache roues ») qui seront changés en 2020.

A ce parc vélo, il convient d'ajouter 50 emplacements réalisés au sein des 4 écoles.

En terme de projet, 22 emplacements seront bientôt livrés en coeur de Ville dans le cadre du projet de requalification République / Coponat.

Concernant l'objectif, nous ne sommes pas adeptes des augmentations de principe, nous défendons des améliorations cohérentes et régulières, répondant aux besoins, là où ils sont identifiés et en fonction des projets. Tous les réaménagements récents intègrent la création de parking vélos (parc Pergaud (6+ 12 route de Genas), parc Joly (10), République Coponat (22)). Nous continuerons sur cette ligne.

Action n°7

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Mise en place, en test, d'un vélo-box de 5 places dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Actuellement un seul parkings relais covoiturage non utilisé

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

le proposer également dans la charte de l'urbanisme qui sera mise en place

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Si l'installation de stationnements fermés dans des locaux privés ne nous parait pas du ressort de la commune, nous allons la développer dans les lieux stratégiques. Elle pourra revêtir plusieurs formes selon le besoin :

- Vélobox, pour des arrêts de longue durée, par exemple sur une aire de covoiturage : 1ère installation test prévue sur le nouveau site de covoiturage des Roberdières pour encourager sa fréquentation, très insuffisante pour le moment
- Vélo station, plus rarement et dans le cas de fréquentation forte : par exemple, au voisinage d'un arrêt de transport en commun très fréquenté. L'opportunité pourra être trouvée sur le site d'Eurexpo, dès lors que le tram serait accessible et aurait une rotation quotidienne sur ce site.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

La question des abris vélos sécurisés concerne comme vous le soulignez essentiellement les sites à proximité de pôle d'activité important et /ou des parcs relais (notamment transports en commun). Si les vélobox ne constituent pas l'enjeu premier selon moi sur une commune comme Chassieu (par rapport à la continuité des aménagements, leur qualité (dont l'entretien)), ce type de dispositif reste en revanche à étudier. Avant d'engager la Municipalité dans un test, une étude du coût du dispositif, ainsi que des besoins des chassielands en la matière, sera engagée.

Action n°8

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Nous participerons aussi et c'est un enjeu important au club écomobilité de la zone industrielle Mi-Plaine afin de faciliter le développement de son plan de déplacement (entreprise ou inter-entreprise) et la prise en compte de l'utilisation du vélo. Il existe déjà une obligation d'implantation de locaux vélos dans les immeubles neufs

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Pas de commentaire

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

L'existence de locaux vélos dans l'habitat collectif est une suggestion judicieuse que nous n'avions pas prévu à notre programme et que nous intégrons désormais.. De fait, nous ne prévoyons pas de subvention spécifique à ce sujet. Par contre, nous ne manquerons pas de faire savoir aux bailleurs sociaux, s'il en était besoin, qu'ils sont éligibles au programme Alvéole qui permet de bénéficier de subventions pour le stationnement couvert des vélos.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

L'obligation de locaux vélos est bien prévue au Plan local d'urbanisme et de l'Habitat actuellement en vigueur. Ainsi il est imposé :

- une surface exigée d'emplacement de stationnement des vélos variant en fonction de la destination des constructions ainsi de leur surface de plancher, ou du nombre de logements ,
- des modalités attendues de réalisation de ces places. Les places de stationnement destinées aux vélos sont, quelle que soit la destination de la construction, aménagées selon des caractéristiques adaptées à cet usage. Elles sont réalisées dans le respect des conditions prévues aux articles R.111-14-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et à l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R 111-14-8 dudit code.

Action n°9

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Il existe des actions sur la Métropole mais il faut les développer sur la commune :

location de VAE

implantation de stations Vélo'v

Possibilité de location pour les enfants auprès de certaines associations (Petite Rustine ...)

Mettre en place sur la commune des lieux d'aides à la réparation

Kimelfeld propose la gratuité aux Vélo'v pour certains usagés

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

favoriser l'installation d'un magasin réparateur de vélos sur la commune

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Nous prévoyons de favoriser l'implantation de commerces et services de proximité. Celle d'un vélociste serait bienvenue mais nous étudierons aussi la possibilité d'implanter un service vélo de type associatif (conseils et informations, atelier d'auto-réparation, location, ressourcerie, ..) qui pourrait aussi participer à l'emploi local.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Depuis début janvier 2020, une réflexion est engagée en partenariat avec la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et Est Emploi, afin de développer l'offre vélo à destination des salariés de la zone industrielle.

Cette étude servira de base et nous sera utile pour ensuite étendue la réflexion à l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, comme vous le savez nous n'avons pas réussi à obtenir gain de cause pour le déploiement des Vélo'V en 2019, nous avons réitéré notre demande pour la prochaine vague d'extension du réseau.

Action n°10

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

à mettre en place dans les écoles et au collège.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Cette action intègre aussi la mise en place de Vélobus ou de Pedibus

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

reprenre ce programme

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Le programme Alvéole concerne le stationnement vélo et les formations à l'écomobilité.

En ce qui concerne le stationnement, il couvre uniquement des moyens de stationnement couverts et qui permettent d'attacher le cadre et la roue du vélo. En ce sens, il intéresse plutôt des stationnements d'assez longue durée, et nous prévoyons effectivement de l'appliquer aux écoles (le collège est du ressort de la Métropole). Ces moyens de stationnement s'inscrivent en complément de la desserte Est-Ouest décrite à l'action 2.

En ce qui concerne la sensibilisation, ce programme viendra utilement en aide à la commune dans le cadre de la démarche d'information et de sensibilisation au processus de transition écologique, que nous comptons mettre en œuvre plus largement auprès des enfants de nos écoles.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Toutes les écoles et le collège sont déjà équipées de stationnement vélos (plus de 50 emplacements pour les 4 groupes scolaires). En cas de nouveaux besoins, le recours au programme Alvéole constituera une aide.

Action n°11

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.
à mettre en place dans les écoles et au collège.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Existe

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

a évaluer

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Plutôt que d'aider les écoles à s'équiper en vélos avec les contraintes inhérentes : stockage en sécurité des vélos, suivi, maintenance et renouvellement, nous préférons intégrer cette action dans l'action 9, pour un suivi plus efficace, plus sûr et plus durable, via des prêts ou locations ponctuels.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Le service des sports de la ville possède déjà une flotte de vélos (une trentaine) à destination des élèves de la commune pour un cycle d'apprentissage avec un ETAPS.

Tous les élèves qui sortent de l'école élémentaire passent leur diplôme de sécurité routière à la CRS 45, l'APER (attestation de première éducation à la route).

Action n°12

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec les associations concernées.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

cette journée familiale dédiée au vélo se fera en collaboration non seulement avec les associations mais aussi les commerçants et les industriels

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

la jumeler éventuellement avec d'autres manifestations

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Dans un premier temps, nous prévoyons de faire revivre la fêria des sports. Le vélo y aura naturellement une place prépondérante puisque, à travers sport et transport au quotidien, il intéresse à peu près l'ensemble de la population. Néanmoins, en règle générale, la commune ne nous paraît pas devoir se substituer aux associations (et dans ce cas précis, au CASSC pour le vélo), mais d'impulser le mouvement, d'encourager et d'accompagner les projets associatifs

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

La Ville participe depuis 3 ans à l'évènement Convergence en partenariat avec les associations locales.

Par ailleurs, plusieurs actions encourageant la pratique du vélo lors de manifestations, telles que la fête du Biezin, ont été organisées.

La « journée sans voiture » est une action de la Feuille de route de Développement Durable adoptée en février 2018, Domaine Mobilité, Axe C2. Le CMJ a proposé de piloter cet évènement « sans moteur » avec tout type de moyen (rollers, trottinette, skate, vélo...), il sera donc déployé dès 2020 ou 2021.

Action n°13

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Donner systématiquement aux associations concernées, ½ page dans Chassieu Mag pour parler du vélo sur la commune et afficher l'avancement du programme vélo du mandat.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

L'ensemble des actions menées par la commune et les associations seront annoncées dans le Chassieu Mag

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

a intégrer effectivement dans une revue municipale

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Plus qu'un plan de communication, nous prévoyons de sensibiliser l'ensemble de la population à la nécessité de la transition écologiques (action parallèle à l'action 10 avec les écoles) et aux processus associés. La transition vers la pratique du vélo en ville et hors la ville autant que possible, est partie intégrante de cette action. Cette communication prendra en compte les dispositions du code de la route et plus généralement le respect mutuel des usagers.

Plutôt qu'un affichage systématique, le magazine municipal sera ouvert à toute communication relative à la promotion des modes doux en général et du vélo en particulier. Le bilan annuel des actions programmées y sera publié.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

En fonction des animations municipales et associatives le service communication utilisera les supports appropriés pour renforcer la communication autour du vélo.

Le plan d'action communal en faveur des modes actifs ainsi que son avancement, feront l'objet d'une publication régulière.

Jean-François Léone (Ensemble pour un Avenir Durable)

Les développements des modes actifs est un enjeu de société fort. Il participe à la réduction de l'utilisation de la voiture et des pollutions, à l'amélioration de la santé physique et au mieux être psychologique de la population. L'utilisation du vélo au quotidien permet de réduire le budget déplacement, et d'avoir des liaisons rapides avec des temps de parcours fixes (pas d'embouteillage, pas de problème de stationnement). L'aspect social est aussi important (faire partie d'une communauté ...)

Notre programme concernant notre commune comprend les actions suivantes (certaines sont développées dans le questionnaire) :

Améliorer le réseau cyclable (pistes, bandes, liaisons entre commune...)

Mettre en place des zones à circulation apaisée

Augmenter le nombre de stationnements vélo pratiques et sûrs (arceaux devant les commerces, dans les lieux publics, les résidences ...)

Favoriser la pratique du vélo par des actions de sensibilisation et par des aides à l'achat ou à la location mais aussi à l'apprentissage de la bicyclette

Coponat Sylvaine (droite et centre unis pour chassieu)

Pas de commentaire

Joelle Percet (CHASSIEU AGIR LOCAL 2020)

Vous avez compris à la lecture des actions précédentes que la promotion des transports décarbonés via les modes doux est un axe majeur de notre programme, dans le cadre désormais incontournable de la transition énergétique. Il propose naturellement une grande place aux modes cyclistes.

Il n'est déjà plus envisageable aujourd'hui et il ne sera plus possible demain que 15% des déplacements de moins de 500 m, et 40% des déplacements de moins de 2 km, se fassent en voiture.

Par contre, il faut encourager les chasselands à choisir le vélo... de plus en plus souvent. Pour cela, il faut leur proposer des solutions utiles et agréables : des itinéraires sécurisés et confortables, de nouvelles voies proches de leur domicile et qui permettent des accès faciles au centre-ville et aux commerces

Des pistes sécurisées pour être utilisées par tous, y compris les plus jeunes, des pistes continues pour une meilleure cohérence, des pistes praticables, des espaces et des moyens de stationnement, des services de proximité autour du vélo,

C'est le rôle des élus. C'est ce que nous vous proposons de faire. ENSEMBLE. Soyez sûrs que nous nous y emploierons avec compétence et passion mais surtout avec les associations, les usagers et toutes les bonnes volontés qui se manifesteront.

Ensemble on va plus loin, plus sûrement !

En plus, le vélo au quotidien, c'est bon pour la santé (les risques d'être atteint de toute maladie sont diminués de 40 à 50%), c'est bon pour la ligne et bon pour le moral...

Le vélo, c'est enfin et surtout la liberté de circuler, le plaisir de se rencontrer et d'échanger, la possibilité d'une plus grande proximité entre nous, les chasselands.

Jean-Jacques Sellès (Chassieu mon seul parti)

Pas de commentaire